



DÉCISION DU MAIRE N°25/002

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LEUR PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ ET À LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE D'AUBERGENVILLE

Prise en application de la délibération N°20-004 du Conseil Municipal de la commune d'Aubergenville en date du 12 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité, décidant de soutenir les communes d'Ile-de-France dans la modernisation des forces de police municipale d'Ile-de-France et la sécurisation des espaces publics,

Vu son règlement d'intervention, adopté par délibération n°CP 16-132 du 18 mai 2016 et complété par les délibérations n°CP 16-551 du 16 novembre 2016 et n°CP 2017-608 du 22 novembre 2017,

Considérant le programme d'investissement de la commune et son engagement à acquérir de l'armement (*lanceur de balles de défense, pistolet à impulsion électrique, bâtons de défense télescopiques*) et un véhicule pour sa Police municipale, pour un coût global estimé à 46 214,90€ HT,

Considérant que ces équipements sont éligibles à l'aide régionale, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité, et peuvent bénéficier d'une subvention jusqu'à 30% du montant HT des dépenses,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2025

Application agréée E.legalite.com

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	TAUX	MONTANT TTC
Acquisition lanceur de balles de défense (LBD) avec sangle	2 057,77€	2 469,32€	RÉGION IDF - soutien à l'équipement des forces de sécurité	30%	13 272,26€
Acquisition d'un pistolet à impulsion électrique (TASER T7)	3 532,50€	4 239,00€			
Acquisition de bâtons de défense télescopiques	1 125,00€	1 350,00€			
Acquisition d'un véhicule	36 543,60€	43 852,32€			
Housses 5 sièges véhicule	982,00€	1 178,40€			
Dépenses non éligibles (licence, installation, cartouches, gestion administrative, frais de mise à la route, carte grise, malus, taxes)	1 974,03€	2 368,84€			
			FCTVA		9 097,31€
			Autofinancement Communal		33 088,31€
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	46 214,90€	55 457,88€	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES		55 457,88€

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter pour l'acquisition d'équipements pour la police municipale d'Aubergenville, une subvention auprès de la Région Ile-de-France, d'un montant de 13 272€, via son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité.

Article 2 : De dire que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 5/02/2025
Et Publié le 5/02/2025


 Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 5 février 2025


 Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/02/2025

Application agréée E-legalite.com